Secrétaire de la délégation: M. L.A.D. Stephens, Légation du Canada à Berne

(Sur la liste des délégués publiée à Ottawa avant la Conférence figurait le nom de M. D.C. McArthur, rédacteur en chef du Service des nouvelles de Radio-Canada. M. McArthur accompagna la délégation à Londres, mais la maladie l'empêcha de se rendre à Genève. Il fut remplacé par M. Cowan).

## b) Origines de la Conférence

La Conférence tire son origine d'une résolution adoptée à l'unanimité à la soixante-cinquième séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1946. Les clauses essentielles de la résolution sont ainsi conçues:

L'Assemblée générale....,

EN CONSEQUENCE, DECIDE, conformément à l'esprit des paragraphes 3 et 4 de l'article 1 de la Charte, d'autoriser la convocation de tous les Membres des Nations Unies à une Conférence sur la liberté de l'information;

INVITE le Conseil économique et social, en vertu de l'article 60 et du paragraphe 4 de l'article 62 de la Charte, à se charger de la convocation de cette conférence en se conformant aux principes directeurs suivants:

- a) La Conférence aura pour objet de formuler son opinion sur les droits, obligations et pratiques que devra comprendre la notion de liberté de l'information;
- b) Les délégations qui participeront à la Conférence devront comprendre, dans chaque cas, des personnes s'occupant effectivement ou ayant l'expérience de la presse, de la radio, des films cinéma tographiques et de tout autre moyen de transmission de l'information;
- c) La Conférence devra se tenir avant la fin de 1947, au lieu qui sera fixé par le Conseil économique et social de façon à permettre à ce Conseil de présenter un rapport sur les délibérations et les recommendations de la Conférence à l'Assemblée générale lors de la première session ordinaire qui suivra.

Par la suite, le Conseil économique et social des Nations Unies fit savoir à l'Assemblée générale qu'il n'était pas possible de tenir la Conférence en 1947. Le Conseil décida alors que la Conférence se tiendrait à Genève, à partir du 23 mars 1948.